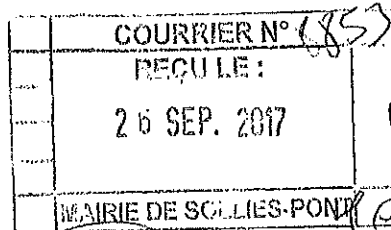


Henri Bono
7, Carriero dei Baugie
83210 Solliès-Pont



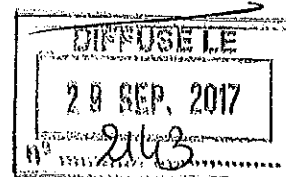
Solliès-Pont, le 25 septembre 2017

PSTURBA

510/15/E6

Handwritten signature and initials
+
COPIE DDT

Mairie de Solliès-Pont
1, rue de la République
83210 SOLLIES-PONT



A l'attention de Monsieur GRIMAL, Commissaire enquêteur

Lettre recommandée avec accusé-réception

Objet : Remarques sur le projet de mise à jour du schéma d'aménagement du ruisseau de Sainte-Christine

Références :
1/ Enquête publique décidée par arrêté du 12 juillet 2017.
2/ Dossier de projet d'aménagement INGEROP MM3068DLE V4 disponible sur site Internet de la municipalité.
3/ Propriétaire de la parcelle AX113

Copies : Hervé Bono, propriétaire parcelle AX110 ;
Christian Marcel, Président de l'ASA des eaux du canal des Terrins

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai le regret de vous faire part, ci-dessous, de plusieurs remarques et observations concernant l'étude de référence 2/.

En tout premier lieu, je constate que la commune continue à faire montre de son peu d'intérêt vis à vis de ses habitants. En effet, j'ai appris par un ami le déclenchement de cette enquête publique et donc qu'une étude avait été entreprise, depuis plus de trois ans, sur les propriétés, sans que les propriétaires en soient informés. Que cette information ne soit pas obligatoire, la simple politesse aurait du porter celle-ci à la connaissance de tous les « bénéficiaires » de l'étude.

Ensuite, j'ai pu remarquer que la réalisation des ouvrages prévus pour écrêter le ruisseau de Ste Christine le seraient surtout pour permettre un maximum de profit financier lors de la réalisation du quartier des Laugiers Sud, ceci est écrit, noir sur blanc, dans le § 3.1, « Objet de l'opération ». En précisant même que « *les aménagements envisagés permettent de libérer l'espace réservé à l'aménagement d'un bassin de rétention sur le site des Laugiers Sud* » (dernier alinéa). Je ne vois pas pourquoi certains intervenants dans ce projet auraient tous les bénéfices de l'opération, au détriment des propriétaires des « secteurs non bâtis » en amont (on devrait d'ailleurs dire « non encore bâtis », car situés en ZAUB).

Lors de la description de du réseau hydrographique concerné, pages 51 et 55 et au §7.1.2.2 (Action 2 : écrêtement du ruisseau de Ste Christine au droit de la voie ferrée) du rapport en particulier, le ruisseau situé au Nord de la zone concernée par le « réservoir de

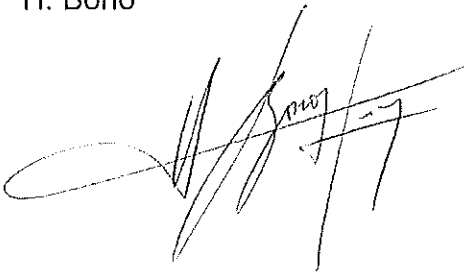
14000 m2 » est indûment incorporé dans le réseau pluvial alors qu'il n'a été, de temps immémoriaux, qu'un ruisseau faisant partie du réseau d'irrigation géré par l'ASA des Terrins (à laquelle j'appartiens) alimenté par le canal en provenance de l'écluse des Messieurs. Que l'imprévoyance des multiples municipalités successives qui se sont acharnées à distribuer des permis de construire sans compter, ni étude sérieuse d'impact, amenant à imperméabiliser le sol et à maintenant utiliser ce ruisseau comme exutoire en cas de pluie ne lui retire pas sa classification naturelle initiale. Et cela vaut aussi, en partie, pour le ruisseau de Ste Christine, lui-même alimenté en été par le même canal à fins d'utilisation à l'arrosage. Ils n'ont pas vocation à devenir de simples « canaux pluviaux » servant drainer l'eau en excès provoquée par les précédentes décisions prises autorisant un bétonnage à outrance sans étude d'impact préalable.

De ce qui précède, et après en avoir discuté avec mon frère, copropriétaire comme moi d'une parcelle impactée par cette soit-disant étude, je vous demande de faire opposition à la réalisation de ce projet qui peut être, sans problème majeur, être réalisée sur une zone restant à urbaniser appelée « Laugier Sud ». Je pense ici que l'application du principe pollueur-payeur doit être appliquée sans état d'âme : Celui qui bétonne doit prévoir les conséquences induites et les prendre en charge sans en reporter TOUS les inconvénients sur d'autres citoyens.

En espérant que vous prendrez en compte mes remarques en refusant que ce projet soit classé d'utilité publique, je vous prie, Monsieur le commissaire enquêteur, d'agréer mes sentiments distingués.

Cordialement

H. Bono

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Bono', written over a horizontal line.